

Commission SPECTACLES

Vitry sur Seine, le 28 juin 2023

La commission Spectacles vous propose, au théâtre Edouard VII, une représentation de :

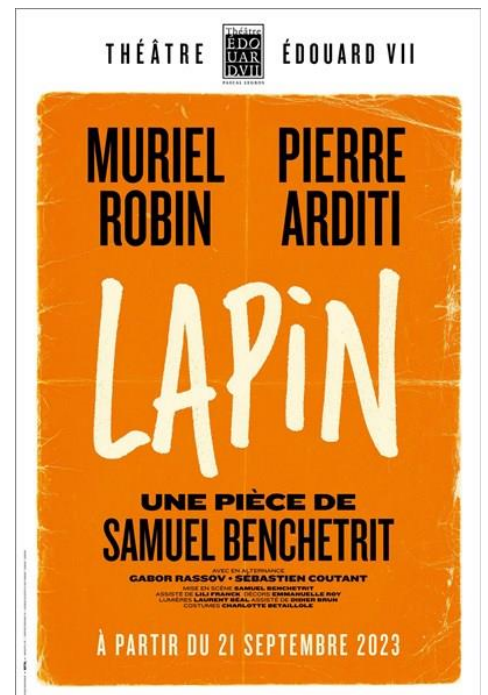
LAPIN

Samedi 7 octobre 2023 rdv 16h

Une pièce écrite et mise en scène par Samuel Benchetrit.

Avec Muriel Robin, Pierre Arditi, Gabor Rassov en alternance avec Sébastien Coutant.

Tous les lundis, soirs de relâche, Muriel Robin se rend chez Pierre Arditi pour passer la soirée avec lui. Comme tous les lundis, ils partagent un dîner et profitent de leur amitié. Mais ce soir pour la première fois ils se rendent compte qu'ils ne sont pas seuls...mais beaucoup plus.



Théâtre Edouard VII

10 place Edouard VII
75009 Paris

Transports en commun

Métro : Madeleine (L8, L12, L14) ; Havre Caumartin (L3, L7, L9) ; Chaussée d'Antin (L7, L9)

RER : Auber (RER A) ; Haussmann et Saint Lazare (RER B)

Bus : Opéra : 20, 21, 27, 29, 32, 45, 52, 66,68, 95

Tarif

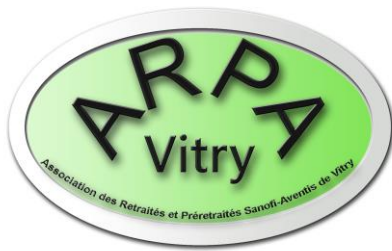
Catégorie 1 (prix public 85 €) **ARPA : 59€** **Extérieurs : 63 €**

Renseignements : Pierre ROSSI – tel : 06 77 40 08 67 - rossi.pierre@club-internet.fr

Date limite d'inscription : Vendredi 1^{er} septembre 2023
(date d'arrivée du courrier)

Aucun retard d'arrivée de courrier ne pourra être pris en compte.

Nous vous recommandons de ne pas attendre votre retour de vacances pour vous inscrire.



Commission SPECTACLES

Vitry sur Seine, le 28 juin 2023

BULLETIN D'INSCRIPTION

LAPIN

Noms/ Prénoms	
Téléphone	
Adresse courriel	

Spectacle	Prix ARPA : collectivité/groupe		Prix pour les Extérieurs		Prix total de la ligne
	nombre		nombre		
Lapin Samedi 07 octobre 2023 Rdv 16h Théâtre Edouard VII		59 €		63 €	
Montant total à payer (Chèque à l'ordre d'ARPA -VITRY)					

Pour que votre demande soit prise en compte vous devez être à jour de votre cotisation pour l'année 2023 (formulaire sur le site www.arpa-vitry.info)

Les extérieurs sont couverts par leur propre assurance.

Les inscriptions sont définitives. En cas d'absence au spectacle, **le billet délivré ne pourra être remboursé**. S'il est cédé à une personne non adhérente à l'ARPA, le montant de la différence de prix devra être réglé par l'adhérent réservataire.

Date limite d'inscription : vendredi 1^{er} septembre 2023 (date d'arrivée du courrier) Aucun retard d'arrivée de courrier ne pourra être pris en compte